Image not found or type unknown

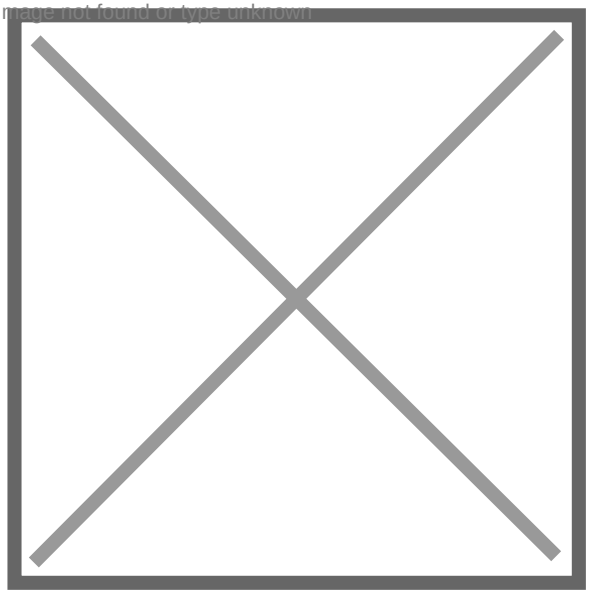

Attestation mensongère lors des prudhommes

Par **roucky_old**, le **27/11/2007** à **18:49**

Bonjour,

Suite à mon licenciement que je considère comme abusif, je suis allé devant les prudhommes. Mon employeur a fait faire des attestations mensongères et calomnieuses par des salariés et 1 ex salariée. Cet ex salariée s'est rétractée et a fait une 2e attestation disant que la 1ère était faite sous la contrainte et la peur (ce qui est vrai : harcèlement, coups et blessures...).

Elle vient de produire depuis une 3e attestation (certainement encore sous la contrainte et la peur. Elle avait pourtant changé de région pour se protéger !) disant que la 1ère attestation est la bonne et précise, entre autre, qu'elle a peur de moi !!! Ces documents sont dans les mains des prudhommes.

Je suis horrifié de toute cette manipulation.
Que puis-je faire pour prouver ma bonne foi et dénoncer cet état de fait ?
est-ce utile de porter plainte pour diffamation et si oui, comment procéder ?

Un grand merci pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés